



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
18 octobre 2007
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2008

21-28 janvier 2008, New York

Point 1 de l'ordre du jour

Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
en 2007**

Table des matières

**Première session ordinaire de 2007
(20-27 janvier, New York)**

<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
2007/1	Extension de l'éligibilité à un second mandat consécutif des membres du Bureau du Conseil d'administration	4
2007/2	Esquisse annotée du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011	4
2007/3	Évaluation des arrangements en matière de programmation pour 2004-2007	5
2007/4	Évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit	5
2007/5	Évaluation des rapports nationaux sur le développement humain	6
2007/6	Évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'application de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le PNUD	7
2007/7	Rapport intérimaire annuel de l'Administrateur sur l'exécution du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et suite donnée au rapport complémentaire de l'Administrateur sur l'évaluation du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	7
2007/8	Partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies	8
2007/9	Rapport sur la situation financière et opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	8



<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
2007/10	Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public et rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (PNUD et FNUAP) . .	9
2007/11	Avant-projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011	10
2007/12	Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2007.	11

Session annuelle de 2007 (11-22 juin, New York)

<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
2007/13	Rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP	15
2007/14	Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009	15
2007/15	Examen de la politique du FNUAP en matière de recouvrement des coûts indirects.	16
2007/16	Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP, et projet de plan stratégique pour 2008-2011	16
2007/17	État des engagements de financement envers le PNUD.	17
2007/18	Rapport sur l'efficacité de la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts.	18
2007/19	Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009	19
2007/20	Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour 2008-2009 (UNIFEM)	20
2007/21	Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP et questions connexes	20
2007/22	Plan de financement pluriannuel : rapport de synthèse 2004-2006 sur l'action et les résultats du PNUD et questions connexes	20
2007/23	Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)	21
2007/24	Rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD	22
2007/25	Rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (2005-2007)	22
2007/26	Plan de financement pluriannuel : rapport de synthèse 2004-2006 sur l'action et les résultats du PNUD, et questions connexes	23
2007/27	Rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS)	24
2007/28	Rapport annuel 2006 axé sur les résultats et partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies.	25

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Page</i>	
2007/29	Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS.	26
2007/30	Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007.	27

**Deuxième session ordinaire de 2007
(11-15 septembre, New York)**

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Page</i>	
2007/31	Examen annuel de la situation financière en 2006 (PNUD).	33
2007/32	Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011	33
2007/33	Arrangements en matière de programmation : propositions pour la période 2008-2011	36
2007/34	Financement prévisible du programme du Fonds d'équipement des Nations Unies	38
2007/35	Plan stratégique du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour 2008-2011	38
2007/36	Assistance au Myanmar	39
2007/37	Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005	40
2007/38	Projet de fusion partielle de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations avec l'UNOPS	40
2007/39	Amendement de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial.	41
2007/40	Plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population pour la période 2008-2011	41
2007/41	Programme mondial et programmes régionaux du Fonds des Nations Unies pour la population pour la période 2008-2011	42
2007/42	Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays.	42
2007/43	Examen de la structure organisationnelles du FNUAP.	43
2007/44	Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD-FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2007.	44

2007/1

Extension de l'éligibilité à un second mandat consécutif des membres du Bureau du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Prenant note des articles 7.1 et 7.2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, qui disposent, entre autres, que « chaque année, à sa première session ordinaire, le Conseil élit un Bureau composé d'un président et de quatre vice-présidents, compte tenu de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable » et que « les membres du Bureau peuvent être réélus pour un second mandat consécutif »,

Reconnaissant la nécessité de faciliter la composition du Bureau pour 2007,

Décide :

De déroger, à titre exceptionnel pour 2007 et sans créer de précédent pour les années à venir, aux dispositions de l'article 7.2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration.

24 janvier 2007

2007/2

Esquisse annotée du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2006/1 par laquelle il a prié l'Administrateur de lui soumettre une esquisse annotée du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011 à sa première session ordinaire de 2007 et un projet de version du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011 à sa session annuelle de 2007;

2. *Prend note* des informations communiquées par l'Administrateur concernant le plan stratégique, les arrangements en matière de programmation et le budget d'appui biennal et de l'intention du PNUD d'aligner ces trois instruments à compter de la période de planification 2008-2011, attend avec intérêt de recevoir des informations complémentaires sur cet alignement lors du processus d'élaboration du plan stratégique et encourage la poursuite de l'élaboration des buts, objectifs, résultats et indicateurs afin de cerner avec plus de précision la vision et l'activité du plan stratégique du PNUD et de veiller à la qualité de l'évaluation et de la présentation des résultats, ainsi qu'à la transparence et la responsabilité;

3. *Prie* l'Administrateur de tenir compte, lors de l'élaboration du projet de plan stratégique pour la session annuelle, des observations des États Membres;

4. *Prie également* l'Administrateur de réfléchir sur les enseignements à tirer de l'application du plan de financement pluriannuel 2004-2007, en cours, dans le contexte des changements qui pourraient être proposés dans le nouveau plan stratégique en comparaison avec le plan de financement pluriannuel, notamment du point de vue des principaux domaines d'intervention, des modalités de fonctionnement et des structures organisationnelles;

5. *Prend note* des délais proposés par le PNUD concernant l'élaboration du plan stratégique pour la période 2008-2011 et prie l'Administrateur de mener de larges consultations avec les États Membres et les organismes partenaires de l'ONU;

6. *Prie également* l'Administrateur, ainsi que le Secrétaire exécutif du FENU, les directeurs exécutifs du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et le Coordonnateur exécutif du Programme des Volontaires des Nations Unies, de veiller autant que possible, lors de la planification et de la présentation des résultats, à harmoniser la terminologie, les définitions et la présentation au moyen de la terminologie harmonisée du Groupe des Nations Unies pour le développement.

26 janvier 2007

2007/3

Évaluation des arrangements en matière de programmation pour 2004-2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation des arrangements en matière de programmation pour 2004-2007 (DP/2007/8);

2. *Encourage* le PNUD à identifier et élaborer des propositions de changement qui seront directement liées à la mise en œuvre du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 et qui l'appuieront;

3. *Demande* au PNUD de lui communiquer, à sa session annuelle de 2007, des renseignements sur les modalités de fonctionnement des arrangements actuels en matière de programmation et un projet de proposition pour les arrangements futurs en matière de programmation;

4. *Demande également* au PNUD, de veiller, lors de l'élaboration des futurs arrangements en matière de programmation, à les simplifier, les harmoniser et les améliorer, en tenant compte de la législation actuelle, des changements attendus dans le cadre du nouveau plan stratégique pour 2008-2011 et des pratiques optimales en usage dans les fonds et programmes.

26 janvier 2007

2007/4

Évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit

Le Conseil d'administration,

Ayant pris connaissance de l'évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit (DP/2007/3) et de la réponse de l'administration à cette évaluation (DP/2007/4),

1. *Demande* au PNUD d'examiner la réponse de l'administration à l'évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit

figurant dans le document DP/2007/4, en tenant compte de son mandat et des vues exprimées par les États Membres, et de lui présenter la réponse révisée qu'il examinera à sa session annuelle de 2007;

2. *Souligne* la nécessité pour le PNUD de développer ses activités dans le cadre des programmes portant sur les pays touchés par un conflit;

3. *Prie* l'Administrateur d'élaborer, sur la base d'une large consultation avec les États Membres, une vision stratégique sur l'assistance aux pays touchés par un conflit, qui complétera l'élaboration du nouveau plan stratégique, et de la porter à son attention à sa session annuelle de 2007;

4. *Souligne* qu'il importe que le PNUD mène, avec les organismes des Nations Unies, des actions de sensibilisation sur la nécessité impérieuse d'intégrer les questions de développement aux actions de consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit;

5. *Appelle* au dialogue et à la coopération avec les institutions de Bretton Woods, les banques régionales de développement et les organisations régionales compétentes afin de renforcer les actions entreprises par le PNUD dans les pays touchés par un conflit.

26 janvier 2007

2007/5

Évaluation des rapports nationaux sur le développement humain

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation des rapports nationaux sur le développement humain (DP/2007/5) et de la réponse de l'administration à celle-ci (DP/2007/6);

2. *Prie* l'Administrateur d'accorder un rang de priorité élevé à l'appui aux rapports nationaux sur le développement humain, en veillant, au moyen de ressources financières, humaines et techniques suffisantes, à ce qu'ils soient produits et suivis régulièrement;

3. *Engage* le PNUD à préciser, le cas échéant, la relation entre les rapports nationaux sur le développement humain et d'autres rapports tels que les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, de sorte qu'ils puissent mieux se compléter;

4. *Souligne* la nécessité pour le PNUD de continuer de renforcer les capacités nationales statistiques et analytiques aux fins de la promotion du contrôle national des rapports nationaux sur le développement humain;

5. *Demande* au PNUD de définir les modalités d'une meilleure prise en compte des rapports nationaux sur le développement humain dans l'élaboration du Rapport mondial sur le développement humain;

6. *Prie* l'Administrateur de rendre compte, dans le rapport annuel d'évaluation, à la première session ordinaire de 2008, des progrès accomplis dans l'application de la présente décision.

26 janvier 2007

2007/6
Évaluation conjointe des progrès accomplis
dans l'application de l'accord de coopération
entre l'Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel et le PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'application de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le PNUD et de la réponse conjointe des directions (DP/2007/7);

2. *Prie* l'Administrateur de l'informer des modalités opérationnelles de la mise en œuvre future de l'accord, notamment en ce qui concerne les questions financières, de gestion, d'évaluation et de suivi, et, à cet égard, d'étudier la possibilité de créer une équipe conjointe chargée de l'examen de ces questions.

26 janvier 2007

2007/7
Rapport intérimaire annuel de l'Administrateur
sur l'exécution du plan d'action en faveur de l'égalité
des sexes et suite donnée au rapport complémentaire
de l'Administrateur sur l'évaluation du Fonds
de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur sur l'état d'avancement du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes (DP/2007/9), établi conformément aux décisions 2005/27 et, en particulier, 2006/3;

2. *Prend note également* de la suite donnée au rapport complémentaire de l'Administrateur sur l'évaluation du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (DP/2007/10), établi conformément à la décision 2006/5;

3. *Note* que le PNUD et UNIFEM s'emploient à clarifier davantage les rôles afin, notamment, de lancer une programmation conjointe en 2007;

4. *Demande* au PNUD et à UNIFEM d'établir une collaboration interorganisations plus étroite afin de promouvoir l'égalité des sexes au niveau des pays;

5. *Demande également* que les enseignements tirés de la première année de mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes en ce qui concerne, entre autres, la nécessité de suivre les résultats et d'allouer des ressources humaines et financières suffisantes, soient mis à profit pour approfondir la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et élaborer le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011.

26 janvier 2007

2007/8

Partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des mesures prises par l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) afin de finaliser l'accord stratégique entre le PNUD et le FENU;
2. *Prend note également* du cadre de partenariat proposé entre le PNUD et le FENU (DP/2007/11);
3. *Prie* l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif du FENU d'approfondir ce partenariat, notamment en ce qui concerne l'élaboration du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, les arrangements en matière de programmation et le budget d'appui biennal, afin d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels présentés dans le rapport;
4. *Prie également* l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif du FENU de poursuivre les efforts qu'ils déploient pour assurer un plan de financement pluriannuel pour les activités du FENU dans les pays les moins avancés;
5. *Prie en outre* l'Administrateur et le Secrétaire exécutif de le consulter sur le partenariat stratégique et de faire rapport sur les progrès accomplis à la session annuelle de 2007.

26 janvier 2007

2007/9

Rapport sur la situation financière et opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la situation financière et opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);
2. *Se félicite* des efforts déployés par l'UNOPS pour définir une stratégie opérationnelle et réorienter ses structures et ses objectifs afin de répondre aux besoins du système des Nations Unies et de promouvoir l'efficacité et la viabilité de l'organisation;
3. *Se déclare satisfait* des efforts considérables entrepris par l'UNOPS pour soumettre de nouveau des états financiers corrects conformément aux délais qu'il a fixés et le prie de lui présenter pour examen les états financiers vérifiés;
4. *Prend note* de l'étude actuellement menée par l'Administrateur sur les options ouvertes quant à une éventuelle fusion entre le Bureau des services d'achats interorganisations (BSAI) et l'UNOPS, et encourage le PNUD à l'informer des conclusions de l'étude à la session annuelle de 2007;
5. *Décide* du calendrier ordinaire ci-après, concernant la présentation périodique des rapports de l'UNOPS :

- a) Première session ordinaire : cadre biennal de programmation et de budgétisation (une année sur deux : 2008, 2010 et ainsi de suite);
- b) Session annuelle : rapport annuel comprenant les résultats financiers de l'exercice précédent et, à compter de 2008, rapport sur les contributions aux résultats;
- c) Deuxième session ordinaire : états financiers vérifiés (une année sur deux : 2008, 2010 et ainsi de suite) et réponse de l'administration de l'UNOPS aux audits internes, tous les ans.

26 janvier 2007

2007/10

**Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP
sur l'application des Normes comptables internationales
du secteur public et rapports sur l'application
des recommandations du Comité des commissaires
aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (PNUD et FNUAP)**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du PNUD et du FNUAP sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (DP/2007/14 et DP/FPA/2007/1) ainsi que des rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/61/5/Add.1 et A/61/5/Add. 7) et prie l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de prendre des mesures rapidement pour appliquer pleinement les recommandations dans les délais prescrits;
2. *Constate* qu'il s'agit du premier rapport que le Comité des commissaires aux comptes élabore après la mise en œuvre du système Atlas et prie l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP d'accélérer l'application des recommandations concernant le système Atlas;
3. *Prend note* des mesures prises pour renforcer le dispositif de gestion et de contrôle en ce qui concerne la gestion des risques, la déontologie et la lutte contre la fraude et la corruption, conformément à sa décision 2006/8;
4. *Prend note également* des efforts entrepris par la direction du PNUD et du FNUAP pour achever l'établissement de rapprochements bancaires mensuels dans les bureaux de pays et les services du siège et renforcer le contrôle interne, et appelle à l'intensification de ces efforts;
5. *Demande à nouveau* de continuer à gérer systématiquement les risques dans les processus de gestion du PNUD et du FNUAP et encourage les deux organisations à veiller à l'intégration de la gestion des risques dans le cadre de la gestion responsable;
6. *Réaffirme* la nécessité de favoriser autant que possible l'exécution nationale en tant que moyen de renforcement des capacités nationales et, en conséquence, demande au PNUD et au FNUAP de l'informer des mesures qu'ils prennent pour simplifier les procédures relatives à ce mode d'exécution et de proposer des mesures de sauvegarde conformément aux recommandations

pertinentes figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes A/61/5/Add.1 et A/61/5/Add.7;

7. *Prie* l'Administrateur du PNUD d'accélérer le renforcement des qualifications du personnel au moyen du programme de validation des compétences du personnel dans le cadre d'une approche à plus long terme de traitement des questions d'audit de fond, en prévision de l'application des Normes comptables internationales du secteur public;

8. *Note* que l'Administrateur du PNUD étudie la mise en place de nouvelles structures d'appui viables destinées à améliorer l'établissement des rapprochements bancaires, la comptabilité et la mise en œuvre du système Atlas, notamment la mise en place de centres régionaux conjoints de services, en particulier dans les régions qui ne disposent pas de personnels suffisants, et prie l'Administrateur de traiter cette question en consultation avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies;

9. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de faire fond sur les progrès accomplis et de poursuivre l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes en temps voulu, mais aussi de lui faire rapport, à sa première session ordinaire de 2008, sur la réponse de l'Administration aux questions soulevées par le Comité des commissaires aux comptes et sur l'état actualisé de la mise en œuvre des principales recommandations contenues dans les documents A/61/5/Add.1 et A/61/5/Add.7;

10. *Prend note* des mesures prises par l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP pour collaborer avec l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies afin de normaliser leur gestion financière dans le contexte du passage aux Normes comptables internationales du secteur public et les prie de l'informer des progrès accomplis à cet égard.

26 janvier 2007

2007/11

Avant-projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des informations communiquées par la Directrice exécutive sur l'avant-projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011 et note également que la Directrice exécutive compte présenter, pour le débat officiel, un projet de plan stratégique pour la période 2008-2011 trois semaines avant la session annuelle de 2007;

2. *Prend note également* de l'intention de la Directrice exécutive de présenter, à la session annuelle de 2007, un document de synthèse comprenant le projet de plan stratégique, les projets de programmes mondial et régionaux, le projet de système d'allocation de ressources et le projet de structure organisationnelle, se réjouit des renseignements complémentaires sur ce document de synthèse qui lui seront communiqués durant le processus de préparation du plan stratégique et encourage la poursuite de l'élaboration des buts, objectifs, résultats et indicateurs afin de cerner avec plus de précision la vision et l'activité du plan stratégique du

FNUAP et de veiller à la qualité de l'évaluation et de la présentation des résultats, ainsi qu'à la transparence et la responsabilité;

3. *Prend note en outre* du délai proposé par le FNUAP pour élaborer son plan stratégique et prie la Directrice exécutive de mener de larges consultations avec les États Membres et les organismes partenaires de l'ONU;

4. *Prie* la Directrice exécutive, lors de l'élaboration du projet de plan stratégique du FNUAP pour la session annuelle de 2007, de tenir compte des observations des États Membres;

5. *Demande* au FNUAP de réfléchir sur les enseignements à tirer de l'application du plan de financement pluriannuel 2004-2007, en cours, dans le contexte des changements qui pourraient être proposés dans le nouveau plan stratégique en comparaison avec le plan de financement pluriannuel, notamment du point de vue des principaux domaines d'intervention, des modalités de fonctionnement et des structures organisationnelles;

6. *Prie* la Directrice exécutive de veiller autant que possible, lors de la planification et de l'établissement des rapports, à harmoniser la terminologie, les définitions et la présentation au moyen de la terminologie harmonisée du Groupe des Nations Unies pour le développement.

26 janvier 2007

2007/12

**Rappel des décisions adoptées
par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 2007**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2007, il a :

Point 1

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2007 :

Président :

M. Carsten Staur (Danemark)

Vice-Présidente :

M^{me} Fernande Afiavi Hounbedji (Bénin)

Vice-Président :

M. Iftekhar Ahmed Chowdhury (Bangladesh)

Vice-Président :

M. José Briz Gutiérrez (Guatemala)

Vice-Président :

M. Andriy Nikitov (Ukraine)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2007 (DP/2007/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2006 (DP/2007/1);

Examiné le plan de travail annuel pour 2007 (DP/2007/CRP.1) et décidé d'en établir la version définitive après un débat plus approfondi;

Examiné le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2007 et décidé d'en établir la version définitive après un débat plus approfondi;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2007 :

Session annuelle de 2007 : 11-22 juin 2007

Deuxième session ordinaire de 2007 : 10-14 septembre 2007

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011

Adopté la décision 2007/2 du 26 janvier 2007 sur l'esquisse annotée du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011;

Point 3

Arrangements en matière de programmation

Adopté la décision 2007/3 sur l'évaluation des arrangements en matière de programmation pour 2004-2007;

Point 4

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes pour les pays ci-après :

Afrique : Afrique du Sud, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Mozambique, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Zambie et Zimbabwe;

États arabes : Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Maroc, République arabe syrienne, Somalie, Tunisie et Yémen;

Asie et Pacifique : Mongolie, République démocratique populaire lao et Thaïlande;

Europe et Communauté d'États indépendants : Croatie, République de Moldova et République du Monténégro;

Amérique latine et Caraïbes : Belize, Brésil, Chili, El Salvador, Honduras, Jamaïque, Panama, Paraguay, République dominicaine et Uruguay;

Décidé que le PNUD présenterait un programme de pays révisé pour la République populaire démocratique de Corée, qui lui sera soumis dès que les modifications demandées seraient introduites;

Point 5
Évaluation

Adopté la décision 2007/4 du 26 janvier 2007 sur l'évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit;

Adopté la décision 2007/5 du 26 janvier 2007 sur l'évaluation des rapports nationaux sur le développement humain;

Adopté la décision 2007/6 du 26 janvier 2007 sur l'évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'application de l'accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD;

Point 6
Égalité des sexes au PNUD

Adopté la décision 2007/7 du 26 janvier 2007 sur le rapport intérimaire annuel de l'Administrateur sur l'état d'avancement du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et le rapport complémentaire de l'Administrateur sur l'évaluation d'UNIFEM;

Point 7
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2007/8 du 26 janvier 2007 sur le partenariat stratégique entre le PNUD et le FENU;

Point 8
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2007/9 du 26 janvier 2007 sur le rapport sur la situation financière et opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP**Point 1**
Questions d'organisation

Adopté la décision 2007/1 du 26 janvier 2007 sur l'extension de l'éligibilité à un second mandat consécutif des membres du Bureau du Conseil d'administration;

Points 9, 12 et 13
Questions financières, budgétaires et administratives
et recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2007/10 du 26 janvier 2007 sur le rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public et sur les rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (PNUD et FNUAP);

Point 14

Rapport commun au Conseil économique et social

Pris note du rapport commun de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2007/5);

Débat consacré au FNUAP

Point 10

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes pour les pays ci-après :

Afrique : Afrique du Sud, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Mozambique, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sao Tomé-et-Principe, Zambie et Zimbabwe;

États arabes, Europe et Asie centrale : Algérie, Égypte, Maroc, République arabe syrienne, République de Moldova, Tunisie et Yémen;

Asie et Pacifique : Mongolie, Myanmar, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée et Thaïlande;

Amérique latine et Caraïbes : Brésil, El Salvador, Honduras, Panama, Paraguay, pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes, République dominicaine et Uruguay;

Point 11

Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement

Entendu un rapport oral sur le rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et relèvement;

Point 15

Questions diverses

Tenu une séance de consultations officielles sur le plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011 et sur des questions diverses; adopté la décision 2007/11 sur l'avant-projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011;

Réunion commune

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 19 et 22 janvier 2007, qui a examiné les points ci-après : a) capacités d'intervention en cas de catastrophe naturelle; b) premier objectif du Millénaire pour le développement : interdépendance des méthodes de lutte contre la pauvreté; c) réforme de l'Organisation des Nations Unies; et d) dimension sexospécifique du VIH/sida.

26 janvier 2007

2007/13

Rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2007/8), *accueille avec satisfaction* l'augmentation substantielle du niveau des ressources ordinaires du Fonds en 2006, ainsi que l'augmentation de ses recettes au titre du cofinancement en 2006, due notamment à l'augmentation des contributions d'un certain nombre de donateurs, et *se félicite* des contributions apportées par les pays bénéficiaires de programme, qui ont permis au FNUAP d'avoir un nombre record de donateurs;

2. *Souligne* que les ressources ordinaires sont indispensables pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel de l'action du FNUAP et *encourage* ce dernier à continuer de mobiliser des ressources ordinaires ainsi que des ressources supplémentaires pour ses programmes;

3. *Constate* que, pour maintenir et accroître le niveau de financement du FNUAP, les pays qui en ont les moyens devront intensifier leur effort de financement durant la période du plan stratégique pour 2008-2011;

4. *Engage* tous les pays qui en ont les moyens à verser leurs contributions en début d'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

5. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un soutien politique et financier vigoureux et d'un financement de base plus substantiel et prévisible afin de mieux aider les pays à intégrer pleinement les dispositions prises à la Conférence internationale sur la population et le développement à leurs stratégies et mesures de développement nationales.

15 juin 2007

2007/14

Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation d'un mois pour janvier 2008, d'un montant de 9 millions de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009;

2. *Décide* que ce crédit par anticipation sera intégré au budget d'appui biennal pour 2008-2009 et n'en constituera pas un complément.

15 juin 2007

2007/15
Examen de la politique du FNUAP
en matière de recouvrement des coûts indirects

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2005/12 sur le recouvrement des coûts indirects pour les dépenses cofinancées;
2. *Prend acte* du rapport publié sous la cote DP/FPA/2007/9 et de l'état de mise en œuvre de la nouvelle politique du FNUAP concernant le recouvrement des coûts;
3. *Réaffirme* que les ressources ordinaires, en raison de leur caractère non lié, sont d'une importance primordiale pour le FNUAP, et qu'elles ne devraient pas servir à subventionner l'appui à des projets et programmes financés par d'autres ressources;
4. *Se félicite* des progrès accomplis au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) quant au plan d'harmonisation des politiques de recouvrement des coûts, et *encourage* le FNUAP à continuer de participer activement aux groupes de travail du GNUD sur cette question;
5. *Engage vivement* la Directrice exécutive du FNUAP à intensifier ses consultations avec le GNUD en vue de parvenir à une définition commune de ce qu'est un coût indirect;
6. *Encourage par ailleurs* le FNUAP à conférer avec le PNUD et l'UNICEF afin d'harmoniser les principes du recouvrement des coûts pour les contributions des pays bénéficiaires des programmes;
7. *Note* la transparence et la simplicité de la nouvelle politique de recouvrement des coûts, et *réaffirme* son approbation;
8. *Engage* le FNUAP à lui présenter dans le cadre de son budget d'appui biennal pour 2008-2009 des propositions sur la possibilité d'utiliser le recouvrement des coûts pour financer les fonctions de gestion et d'administration qui appuient l'exécution des programmes;
9. *Prie* le FNUAP de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2009 un rapport sur l'état d'application de sa politique de recouvrement des coûts indirects.

15 juin 2007

2007/16
Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan
de financement pluriannuel du FNUAP,
et projet de plan stratégique pour 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport de synthèse pour la période 2004-2007 concernant le plan de financement pluriannuel du FNUAP (DP/FPA/2007/7 (Part 1), du bilan statistique (DP/FPA/2007/7, Part 1, Add.1), et du rapport conjoint du PNUD et du

FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2006 (DP/2007/17/Add.1-DP/FPA/2007/7 (Part II);

2. *Prend note* des résultats présentés dans le rapport de synthèse, notamment des progrès accomplis au regard des six produits inscrits dans le cadre de résultats stratégiques;

3. *Prend note également* de l'analyse des enseignements tirés et *encourage* le FNUAP à en faire usage dans la formulation de son plan stratégique pour 2008-2011;

4. *Note avec satisfaction* le processus participatif et consultatif conduit par le FNUAP pour établir le projet de plan stratégique pour 2008-2011, le projet de descriptif de programme mondial et régional pour 2008-2011 et le projet de système d'allocation des ressources;

5. *Constate* les efforts déployés par le FNUAP pour renforcer la gestion axée sur les résultats et *invite* le FNUAP à poursuivre dans cette voie dans sa programmation;

6. *Note* la clarté de la structure du projet de plan stratégique pour 2008-2011;

7. *Engage* le FNUAP à rendre les indicateurs plus précis à tous les niveaux afin de mieux mesurer sa performance;

8. *Prie* le FNUAP de tenir compte de ses observations dans son plan stratégique pour 2008-2011, son programme mondial et régional pour 2008-2011 et son système d'allocation des ressources.

15 juin 2007

2007/17

État des engagements de financement envers le PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport sur l'état des engagements au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2007 et au-delà (DP/2007/18);

2. *Constate avec inquiétude* qu'après avoir dépassé les objectifs de financement pour 2004 et 2005 le PNUD n'a pas été en mesure d'atteindre le troisième objectif de financement annuel (2006) de son deuxième plan de financement pluriannuel couvrant la période 2004-2007;

3. *Note avec satisfaction* que, selon les projections actuelles, l'objectif global de financement pluriannuel pour 2007 – dernière année du cycle en cours – est en passe d'être atteint;

4. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD, et *engage* tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2007;

5. *Encourage* les pays qui ont déjà versé leurs contributions à envisager de verser des contributions supplémentaires en 2007, s'ils sont en mesure de le faire, de manière à relancer l'effort de reconstitution des ressources ordinaires du PNUD;

6. *Encourage également* les États Membres à annoncer leurs contributions – sur une base pluriannuelle si possible – pour le nouveau cycle de planification couvrant la période 2008-2011, avec des calendriers de versements à date fixe, et à s'y tenir par la suite.

19 juin 2007

2007/18

Rapport sur l'efficacité de la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2003/22, par laquelle il a approuvé les modalités de recouvrement des coûts en vigueur et *prend acte* du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la politique de recouvrement des coûts (DP/2007/36), tout en notant qu'il ne contient pas d'informations suffisantes sur les dépenses encourues au titre de l'appui à la gestion, ainsi que demandé dans la décision 2006/30;

2. *Réitère* que les ressources ordinaires, en raison notamment de leur caractère non lié, constituent l'assise des activités opérationnelles du PNUD, et, à cet égard, *note avec inquiétude* la diminution de la part relative des ressources ordinaires dont dispose le PNUD, et *encourage* tous les donateurs à s'efforcer d'augmenter leurs contributions au titre des ressources ordinaires;

3. *Rappelle* les objectifs énoncés dans sa décision 2006/30, à savoir que toutes les ressources autres que les ressources ordinaires doivent appuyer les priorités définies dans le plan stratégique, et que les ressources ordinaires ne doivent pas servir à subventionner les dépenses d'appui à des programmes financés par d'autres ressources;

4. *Engage* le PNUD à fournir aux pays partenaires bénéficiant de ses programmes des renseignements détaillés sur les recettes et les dépenses au titre des coûts d'appui aux programmes dans les budgets des programmes de pays;

5. *Engage également* le PNUD à lui présenter, avec son budget d'appui biennal pour 2008-2009, une proposition sur l'affectation du recouvrement des coûts indirects à l'appui de l'exécution des programmes;

6. *Se félicite* des progrès enregistrés récemment quant à l'harmonisation de la politique de recouvrement des coûts au sein des organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement, et *engage* l'Administrateur, en sa qualité de Président du GNUD et en concertation avec les autres organismes des Nations Unies, à s'employer à développer une approche commune du recouvrement des coûts pour la gestion des activités conjointes et la prestation des services;

7. *Encourage* le PNUD à intensifier ses consultations avec le FNUAP et l'UNICEF en vue de définir la méthode de calcul des coûts administratifs et d'harmoniser les principes relatifs au recouvrement des coûts pour les contributions des pays bénéficiant de programmes, de manière à assurer le recouvrement intégral

de tous les coûts liés à l'exécution des activités financées au moyen de ces contributions;

8. *Décide* que, pour l'instant :

a) Un taux de recouvrement de 7 % sera appliqué aux coûts d'appui indirects en ce qui concerne les nouvelles contributions de tiers;

b) Un taux standard de recouvrement de 3 % sera maintenu s'agissant des dépenses d'appui indirectes pour toutes les nouvelles contributions des pays bénéficiant de programmes;

9. *Décide* que le PNUD pourra continuer d'accorder des exemptions de recouvrement, sur la base d'un examen au cas par cas des priorités spécifiques, des modalités relatives à la diminution des coûts indirects et des objectifs d'harmonisation, et qu'il devra informer le Conseil de toute dérogation dans son rapport financier annuel;

10. *Prie* l'Administrateur d'examiner les accords-cadres existants et autres arrangements de cofinancement afin d'en aligner les dispositions sur la présente décision;

11. *Prie également* l'Administrateur de faire apparaître, dans le rapport financier annuel, les recettes provenant des contributions de tiers, les contributions des pays de programme et la gestion canalisée des fonds, l'affectation et le remboursement des ressources afférentes aux fonctions de gestion par le biais du budget d'appui annuel;

12. *Prie par ailleurs* l'Administrateur de lui faire rapport sur l'application de la politique de recouvrement des coûts, en indiquant notamment l'incidence des taux appliqués sur les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que l'utilisation et l'affectation des coûts indirects recouverts et les options possibles de variation des taux compte tenu des modalités d'exécution et des dépenses de gestion, pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2009 dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et de la présentation du budget d'appui biennal pour 2010-2011.

19 juin 2007

2007/19

Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2008, d'un montant de 31,5 millions de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009;

2. *Décide* que cette allocation sera intégrée au budget d'appui biennal pour 2008-2009 et n'en constituera pas un complément.

20 juin 2007

2007/20

**Allocation de crédit par anticipation
au titre du budget d'appui biennal
du Fonds de développement des Nations Unies
pour la femme pour 2008-2009 (UNIFEM)**

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2008, d'un montant de 1 million de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour 2008-2009;

2. *Décide* que cette allocation sera intégrée au budget d'appui biennal pour 2008-2009 et n'en constituera pas un complément.

19 juin 2007

2007/21

**Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan
de financement pluriannuel du FNUAP
et questions connexes**

Le Conseil d'administration

1. Afin d'assurer l'accomplissement effectif et efficace du mandat du FNUAP, *prie* la Directrice exécutive de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2007, un rapport détaillé sur le cadre de responsabilités et les mécanismes de suivi et évaluation en vigueur au FNUAP.

20 juin 2007

2007/22

**Plan de financement pluriannuel : rapport de synthèse
2004-2006 sur l'action et les résultats du PNUD
et questions connexes**

Le Conseil d'administration

1. Afin d'assurer l'exécution efficace et efficiente du PNUD, *prie* l'Administrateur de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2007, un rapport détaillé sur le cadre de responsabilités et les mécanismes de suivi et évaluation en vigueur au PNUD.

21 juin 2007

2007/23

Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport de synthèse concernant le plan de financement pluriannuel du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (DP/2007/35);

2. *Constate* l'appui apporté par UNIFEM aux pays bénéficiaires du programme qui s'emploient à atteindre les objectifs internationalement convenus en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et à avancer sur d'autres fronts tels que le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité;

3. *Prend acte* des différentes initiatives prises par UNIFEM pour appuyer l'examen triennal des activités opérationnelles, qu'il s'agisse des partenariats renforcés avec le PNUD et avec d'autres organismes des Nations Unies, ou de l'aide technique sur les questions d'égalité des sexes dans le cadre de la définition des orientations et des mécanismes de coordination du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD);

4. *Apprécie* le fait qu'UNIFEM préside l'équipe spéciale égalité des sexes du GNUD, et *engage* l'Administrateur du PNUD, en sa qualité de Président du GNUD, à faire en sorte que les initiatives prises par cette équipe pour renforcer l'obligation de parité et faire prévaloir l'égalité des sexes dans les équipes de pays des Nations Unies sont appuyées et relayées;

5. *Encourage* UNIFEM à mettre au point son plan stratégique pour 2008-2011 en tenant compte de ses résultats et réalisations ainsi que des enseignements tirés de son plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, et *encourage également* UNIFEM à définir les mesures concrètes qui seront prises pour promouvoir l'égalité des sexes dans le système de coopération des Nations Unies pour le développement, lors de l'examen des résolutions 31/133 et 39/125 de l'Assemblée générale portant création d'UNIFEM;

6. *Demande* à UNIFEM de tenir compte de ses observations lors de l'établissement de son plan stratégique pour 2008-2011;

7. *Prend note* du fait que, malgré des ressources globalement supérieures aux prévisions, UNIFEM a pâti d'une absence d'engagements financiers pluriannuels et de la faible croissance des contributions de base qui l'ont empêché de planifier de manière adéquate, et *encourage* les États Membres qui en ont les moyens de faire en sorte que les ressources de base d'UNIFEM atteignent le montant cible de 40 millions de dollars en 2007;

8. *Engage* UNIFEM à examiner sa politique de recouvrement des coûts et à lui rendre compte des conclusions de cet examen à sa première session ordinaire de 2008.

21 juin 2007

2007/24**Rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD***Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/2007/21);

2. *Félicite* le PNUD des progrès accomplis dans l'application de la politique d'évaluation (2006/20), avec notamment l'institutionnalisation du système de réponses de l'Administration, et *souligne* que l'indépendance du Bureau de l'évaluation et ses liens avec le Conseil d'administration conservent une importance primordiale;

3. *Engage* le PNUD à mieux utiliser l'évaluation en s'efforçant davantage d'y associer les parties prenantes nationales, de tenir compte du point de vue des gouvernements nationaux autant qu'il convient, de veiller au choix du moment de l'évaluation, d'appliquer les principes d'une saine planification, de diffuser largement les conclusions des évaluations dans une présentation standardisée et en employant un vocabulaire compris de tous;

4. *Exhorte* le PNUD à continuer de renforcer la capacité de ses bureaux régionaux et de pays à gérer les évaluations, et *souligne* la nécessité de planifier plus méthodiquement les évaluations, en identifiant également les ressources nécessaires et les sources de financement;

5. *Réaffirme* la nécessité d'intégrer des mécanismes de renforcement des capacités à toutes les phases des projets, de la conception et de l'exécution, et *invite* l'Administration du PNUD à redoubler d'efforts pour que les programmes et projets contiennent une composante renforcement des capacités de manière à améliorer la capacité de gestion des institutions d'exécution nationales dans une perspective de pérennité de cet acquis;

6. *Engage* le PNUD à continuer d'aider les pays bénéficiaires de ses programmes à acquérir des capacités d'évaluation sur le plan national, à mieux comprendre l'importance de l'évaluation comme base de connaissances et de choix de programmes, et *l'engage également* à s'assurer que les évaluations correspondent à la demande nationale;

7. *Invite* le PNUD à tenir compte des principales conclusions et des enseignements tirés d'évaluations antérieures dans l'établissement de son plan stratégique pour 2008-2011;

8. *Approuve* le projet de programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2007-2008, et *souligne* que les programmes de travail à venir doivent être clairement articulés avec le futur plan stratégique.

22 juin 2007

2007/25**Rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (2005-2007)***Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (2005-2007) (DP/2007/30);
2. *Encourage* le PNUD à mieux intégrer la coopération Sud-Sud durant l'exécution de son plan stratégique pour 2008-2011;
3. *Encourage également* le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud à promouvoir les initiatives de coopération Sud-Sud dans le système des Nations Unies pour l'aide au développement;
4. *Souligne* qu'il importe de continuer à promouvoir le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la diffusion des meilleures pratiques et études dans le cadre des initiatives de coopération technique et économique appuyées par le Groupe spécial de coopération Sud-Sud, dans une perspective d'autonomie et viabilité à long terme;
5. *Invite* le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud à travailler en coordination avec les organismes des Nations Unies compétents et instances régionales et multilatérales dès lors qu'il traite de domaines thématiques spécifiques;
6. *Souligne* le fait que l'application des trois plateformes d'appui au troisième cadre de coopération Sud-Sud mobilisera également les capacités locales disponibles dans les pays en développement;
7. *Engage* le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud à redoubler d'efforts pour explorer et lancer d'autres initiatives innovantes de mobilisation des ressources, de manière à attirer des ressources supplémentaires, tant financières qu'en nature, qui viendront compléter les ressources ordinaires et les autres fonds de financement des activités impliquant une coopération Sud-Sud;
8. *Attend avec intérêt* le rapport de l'évaluation en cours de la coopération Sud-Sud et la réponse du PNUD, qui constituent l'un et l'autre d'importants outils pour poursuivre l'examen du rôle du PNUD dans la coopération Sud-Sud.

22 juin 2007

2007/26

Plan de financement pluriannuel : rapport de synthèse 2004-2006 sur l'action et les résultats du PNUD, et questions connexes

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport de synthèse concernant le plan de financement pluriannuel (PFP) du PNUD pour 2004-2006 (DP/2007/17);
2. *Prend note* des réalisations mentionnées dans ce rapport ainsi que des progrès inégaux enregistrés dans certains domaines d'intervention, et *prend note également* des informations fournies concernant les résultats et les ressources;
3. *Prend note* des enseignements tirés, et *réitère* l'espoir qu'ils seront intégrés dans le plan stratégique pour 2008-2011;

4. *Note* l'orientation stratégique renforcée des activités menées à bien dans le cadre des programmes grâce à la définition d'objectifs et de produits aux niveaux institutionnel et programmatique ainsi qu'à la réduction des filières services, et *note également* que le système de gestion axée sur les résultats qui sous-tend le PFP 2004-2007 demeure fragmenté et incomplet;

5. *Note par ailleurs* que les facteurs déterminants d'efficacité des activités de développement n'ont été qu'imparfaitement intégrés dans l'application du PFP 2004-2007, que la prise en main des projets par les pays, la coopération Sud-Sud et l'égalité des sexes n'ont pas été des priorités suffisamment prises en compte, et *insiste* sur la nécessité de renforcer ces éléments dans le projet de plan stratégique pour 2008-2011;

6. *Note en outre* que la part des crédits affectés est demeurée largement supérieure à celle des ressources ordinaires du PNUD, ce qui réduit la capacité du PNUD à accomplir correctement son mandat à appuyer efficacement les programmes de développement des pays partenaires, et que les contributions non liées sont indispensables pour assurer la cohérence et l'harmonisation des activités opérationnelles de développement;

7. *Constate* avec préoccupation qu'en son état actuel, le projet de plan stratégique pour 2008-2011 ne tient pas suffisamment compte des points soulevés par les États Membres lors du processus consultatif, et *demande* par conséquent des consultations supplémentaires avec le Conseil d'administration, tout en soulignant également la nécessité de consulter dûment les principaux partenaires au sein des Nations Unies avant de parachever la mise au point de ce plan;

8. *Invite* le PNUD à se baser sur la résolution 59/250, par laquelle l'Assemblée générale définit les grandes orientations de la coopération pour le développement à l'échelle du système des Nations Unies ainsi que les modalités au niveau des pays, pour définir le cadre général d'action de son plan stratégique pour 2008-2011;

9. *Demande* que le projet de plan stratégique pour 2008-2011 tienne compte des avis et observations des États Membres et, dans ce contexte, *attend avec intérêt* la poursuite des discussions sur les divers chapitres du projet de plan stratégique.

21 juin 2007

2007/27

Rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS)

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2007/31);

2. *Se félicite* des progrès réalisés par l'UNOPS avec l'adoption de mesures visant à améliorer son efficacité et sa productivité, conformément à sa stratégie opérationnelle;

3. *Prend note* de l'état des recettes et des dépenses pour 2006, et du fait que l'UNOPS a versé 8,9 millions de dollars à sa réserve opérationnelle;

4. *Prend note également* du volume élevé de nouvelles activités engagées en 2006, qui témoigne d'une confiance soutenue de la part des partenaires de l'UNOPS;

5. *Invite* le PNUD et l'UNOPS à s'employer en priorité à régler les problèmes encore en suspens touchant leur compte interfonds;

6. *Invite* le PNUD et l'UNOPS à lui communiquer, à sa deuxième session ordinaire de 2007, des détails supplémentaires sur le projet de fusion partielle de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations au sein de l'UNOPS, et de lui soumettre toutes observations et recommandations émanant du Comité de coordination de la gestion de l'UNOPS.

22 juin 2007

2007/28

Rapport annuel 2006 axé sur les résultats et partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel axé sur les résultats (DP/2007/33) du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et du rapport intérimaire sur le partenariat stratégique PNUD-FENU (DP/2007/34);

2. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le FENU quant à l'exécution de son plan institutionnel ainsi que les efforts déployés pour élargir la base de donateurs et mieux répartir les charges;

3. *S'inquiète* du fait que, malgré les résultats en progression de sa campagne 2006 de mobilisation des ressources, le FENU n'a pas atteint le montant cible qu'il s'était fixé;

4. *Se félicite* des progrès accomplis quant à l'intégration de la contribution du FENU dans les domaines de la gouvernance locale et de la microfinance au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011;

5. *Invite* le PNUD et le FENU à fixer les derniers détails de leur partenariat stratégique en temps voulu pour lui présenter un rapport à ce sujet à sa première session ordinaire de 2008, notamment en ce qui concerne : a) l'intégration de la contribution du FENU au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011; et b) la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du partenariat, tels qu'ils figurent dans le document DP/2007/11;

6. *Demande à nouveau* au PNUD et au FENU de poursuivre leurs efforts afin d'obtenir des financements stables pour les activités du FENU, et les *invite* à mener à bien leurs consultations sur les stratégies de financement adéquates et les arrangements de programmation, et à lui présenter une proposition détaillée à sa deuxième session ordinaire de 2007;

7. *Souligne* la nécessité de renforcer la situation financière du FENU, et *demande à nouveau* aux pays donateurs et aux autres pays qui le peuvent d'augmenter durablement leur appui financier aux programmes et activités du FENU dans les pays les moins avancés;

8. *Invite* le FENU à l'informer de sa politique en matière de recouvrement des coûts et de lui faire rapport sur cette politique à sa première session ordinaire de 2008.

22 juin 2007

2007/29

Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* des rapports d'audit et de contrôle interne du PNUD (DP/2007/37) et du FNUAP (DP/FPA/2007/14), ainsi que du rapport du Bureau de l'audit et de la performance du PNUD sur les services d'audit fournis à l'UNOPS en 2006 (DP/2007/38);

2. *Se félicite* de la place faite aux grandes questions administratives récurrentes dans les rapports d'audit interne et de la clarté et de la présentation des recommandations et de la planification des audits fondée sur les risques;

3. *Exhorte* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer de lui communiquer les réponses de leur administration respective, et *souligne* que la poursuite de cette pratique et l'amélioration constante de la fonction d'audit sont les garants du bon fonctionnement des contrôles internes;

4. *Rappelle* la résolution 59/250, par laquelle l'Assemblée générale a demandé aux organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement d'utiliser, dans la plus large mesure possible, les modalités de l'exécution nationale des projets et l'expertise et les techniques nationales disponibles, comme norme de la mise en œuvre des activités opérationnelles;

5. *Exhorte* le PNUD et le FNUAP à renforcer davantage la modalité d'exécution nationale en prenant des mesures pour corriger les risques opérationnels et les faiblesses identifiés dans les rapports d'audit, en prêtant une attention particulière au renforcement des capacités, et les *invite* l'un et l'autre à l'informer de l'application des mesures proposées;

6. *Prie également* l'Administrateur du PNUD de s'intéresser tout particulièrement aux risques liés au système Atlas, aux états de rapprochement bancaire et à la gestion des déficits des fonds d'affectation spéciale, et de l'informer des mesures prises pour atténuer ces risques;

7. *Prie par ailleurs* la Directrice exécutive du FNUAP d'étudier de près les risques liés aux procédures internes et à la technologie de l'information, et de l'informer des mesures prises pour atténuer ces risques;

8. *Engage vivement* la haute direction du PNUD et du FNUAP à appliquer les recommandations figurant dans les rapports d'audit, et *demande* au PNUD et au FNUAP de faire rapport sur ce point dans les réponses de leur administration respective, pour présentation à sa session annuelle de 2008;

9. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS de s'assurer que le nouveau mécanisme d'audit qui doit entrer en vigueur en juillet 2007 est efficace et dispose d'un personnel suffisant, et le *prie* en outre de lui faire rapport oralement sur le nouveau mécanisme d'audit à sa deuxième session ordinaire de 2007;

10. *Constate* que la responsabilisation et la transparence sont des éléments constitutifs de toute bonne gestion;

11. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de lui soumettre pour examen et approbation, à sa première session de 2008, un projet de politique en matière de contrôles définissant également les principes de responsabilité et de transparence, ainsi que les obligations de communication et de confidentialité dans le cadre de la gestion des activités opérationnelles du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. À cet égard, le Conseil d'administration *prie également* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de le tenir régulièrement informé, notamment par un rapport oral à sa deuxième session ordinaire de 2007, des progrès accomplis dans la mise au point des composantes et des principes de la politique en matière de contrôles, avant de lui soumettre un projet de politique à sa première session ordinaire de 2008;

12. *Rappelle* l'existence des Comités consultatifs du PNUD et du FNUAP pour les questions d'audit, et *demande* que le rôle de ces comités, notamment leur indépendance, leurs rapports avec le Conseil d'administration et les procédures de nomination de leurs membres soient clarifiés dans la politique relative aux contrôles.

22 juin 2007

2007/30

Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007

Le Conseil d'administration

Rappelle que, lors de sa session annuelle de 2007, il a :

Point 1

Questions d'organisation

1. Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2007 (DP/2007/L.2);
2. Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2007 (DP/2007/15) et son rectificatif (DP/2007/15/Corr.1); et
3. Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions en 2007 et 2008 :

Deuxième session ordinaire 2007 :	10-14 septembre 2007
Élection du Bureau pour 2008 :	11 janvier 2008
Première session ordinaire de 2008 :	21-24 janvier 2008
Session annuelle 2008 :	2-13 juin 2007 (Genève)
Deuxième session ordinaire de 2008 :	8-12 septembre 2008
4. Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2007.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté les décisions 2007/22 et 2007/26 relatives au rapport de synthèse 2004-2006 sur le plan de financement pluriannuel, et le rapport de synthèse sur les activités, les résultats et les questions connexes.

Pris acte du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2006 [DP/2007/17/Add.1-DP/FPA/2007/7 (Part II)].

Point 3

Engagements de financement (PNUD)

Adopté la décision 2007/17 relative à l'état des engagements de financement envers le PNUD.

Point 4

Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011

Pris acte du projet de plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 (DP/2007/19) et de la vision stratégique du PNUD sur l'assistance aux pays touchés par un conflit (DP/2007/20).

Point 5

Évaluation (PNUD)

Adopté la décision 2007/24 relative au rapport annuel sur l'évaluation.

Point 6

Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des consultations concernant le rapport sur le développement humain (DP/2007/28).

Point 7

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour le Cameroun (DP/DCP/CMR/1)

Projet de descriptif de programme pour les Comores (DP/DCP/COM/1)

Projet de descriptif de programme pour la Guinée-Bissau (DP/DCP/GNB/1)

Projet de descriptif de programme pour le Lesotho (DP/DCP/LSO/1) et son rectificatif (DP/DCP/LSO/1/Corr.1)

Projet de descriptif de programme pour le Malawi (DP/DCP/MWI/1)

Projet de descriptif de programme pour le Mali (DP/DCP/MLI/1)

Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/DCP/SLE/1)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme pour le Bhoutan (DP/DCP/BTN/1)

Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/DCP/IND/1)

Projet de descriptif de programme pour la Malaisie (DP/DCP/MYS/1)

Projet de descriptif de programme pour les Maldives (DP/DCP/MDV/1)

Projet de descriptif de programme pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/DCP/PNG/1)

Projet de descriptif de programme pour Sri Lanka (DP/DCP/LKA/1/Rev.1)

États arabes

Projet de descriptif de programme pour le Bahreïn (DP/DCP/BHR/1)

Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/DCP/DJI/1)

Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/DCP/JOR/1)

Projet de descriptif de programme pour les Émirats arabes unis (DP/DCP/ARE/1)

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme pour la Fédération de Russie (DP/DCP/RUS/2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour la Bolivie (DP/DCP/BOL/1)

Projet de descriptif de programme pour Cuba (DP/DCP/CUB/1)

Projet de descriptif de programme pour le Suriname (DP/DCP/SUR/1)

Projet de descriptif de programme pour Trinité-et-Tobago (DP/DCP/TTO/1).

Pris acte de la première prorogation d'un an des programmes pour les pays suivants : Burundi, Côte d'Ivoire, Maurice, Niger, Nigéria et République du Congo (DP/2007/29).

Approuvé la troisième prorogation d'un an du programme pour le Timor-Leste; la deuxième prorogation d'un an du programme pour le Liban, et la première prorogation de deux ans du programme pour le Botswana (DP/2007/29).

Point 8

Coopération Sud-Sud

Adopté la décision 2007/25 relative à l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (2005-2007).

Point 9

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Adopté la décision 2007/27 relative au rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Point 10

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2007/28 relative au rapport annuel 2006 axé sur les résultats et au partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies.

Point 11

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2007/23 relative au plan de financement pluriannuel 2004-2007 du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Point 12

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2007/18 relative au rapport sur l'efficacité de la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts.

Adopté la décision 2007/19 relative à l'allocation d'un crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009. Noté que la demande d'UNIFEM concernant le report de la présentation de son budget d'appui biennal pour 2008-2009 à la première session ordinaire du Conseil d'administration en 2008 recoupaît une demande du PNUD dans le même sens.

Adopté la décision 2007/20 sur l'allocation d'un crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009.

Débat consacré au FNUAP

Point 13 : Rapport annuel de la Directrice exécutive; et

Point 16 : Projet de plan stratégique du FNUAP et questions connexes

Adopté les décisions 2007/16 et 2007/21 relatives au rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP et les questions connexes.

Pris acte du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2006 [DP/2007/17/Add.1-DP/FPA/2007/7 (Part II)].

Point 14

Engagements de financement envers le FNUAP

Adopté la décision 2007/13 concernant les engagements de financement en faveur du FNUAP.

Point 15**Programmes de pays du FNUAP et questions connexes**

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquels ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour le Cameroun (DP/FPA/DCP/CMR/5)

Projet de descriptif de programme pour les Comores (DP/FPA/DCP/COM/5)

Projet de descriptif de programme pour la Guinée-Bissau (DP/FPA/DCP/GNB/5)

Projet de descriptif de programme pour le Malawi (DP/FPA/DCP/MWI/6)

Projet de descriptif de programme pour le Mali (DP/FPA/DCP/MLI/6)

Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/FPA/DCP/SLE/4)

États arabes, Europe et Asie centrale

Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/FPA/DCP/DJB/3)

Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/FPA/DCP/JOR/7)

Asie et le Pacifique

Projet de descriptif de programme pour le Bhoutan (DP/FPA/DCP/BTN/5)

Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/FPA/DCP/IND/7)

Projet de descriptif de programme pour les Maldives (DP/FPA/DCP/MDV/4)

Projet de descriptif de programme pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/DCP/PNG/4)

Projet de descriptif de programme pour Sri Lanka (DP/FPA/DCP/LKA/7)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour la Bolivie (DP/FPA/DCP/BOL/4)

Projet de descriptif de programme pour Cuba (DP/FPA/DCP/CUB/7) et son rectificatif (DP/FPA/DCP/CUB/7/Corr.1)

Pris note de la prorogation d'un an des programme pour le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigéria. Approuvé la prorogation de deux ans du programme pour le Botswana, la deuxième prorogation d'un an du programme pour Haïti, le Liban et le Soudan, et la troisième prorogation d'un an du programme pour le Timor-Leste.

Point 16**Plan stratégique du FNUAP et questions connexes**

Pris oralement la décision d'autoriser le FNUAP à établir son budget d'appui biennal 2008-2009 sur la base du scénario n° 3 figurant dans le rapport d'examen de la structure organisationnelle du FNUAP (projet de document daté du 30 mai 2007),

et de reporter à sa deuxième session ordinaire de 2007 l'adoption officielle de la décision à prendre.

Point 19

Questions financières, budgétaires et administratives (FNUAP)

Adopté la décision 2007/14 relative à l'allocation d'un crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009.

Adopté la décision 2007/15 relative à l'examen de la politique du FNUAP en matière de recouvrement des coûts indirects.

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP

Point 17

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2007/29 relative aux activités d'audit et de contrôle internes du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS.

Point 18

Visites sur le terrain

Pris note du rapport sur la visite faite conjointement par les membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM au Libéria (24 février-4 mars 2007).

Points 12 et 19 (suite)

Questions financières, budgétaires et administratives

Rappelé sa décision 2005/33; pris note de la présentation révisée du budget d'appui biennal sur la base du modèle non officiel de document budgétaire; et prié l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de lui présenter pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2007 un avant-projet de budget d'appui biennal pour 2008-2011 axé sur les résultats et intégrant les données disponibles.

Point 20

Questions diverses

Tenu une séance d'information non officielle sur l'application des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Tenu des consultations officieuses sur le projet de plan stratégique du PNUD pour 2008-2011.

Tenu des consultations officieuses sur le projet de plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011.

Organisé une manifestation spéciale (PNUD) sur le bilan à mi-parcours de l'action en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement.

2007/31**Examen annuel de la situation financière en 2006 (PNUD)***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière en 2006 (DP/2007/41) et de son additif (DP/2007/41/Add.1);

2. *Note* qu'à ce jour 1 milliard de dollars de contributions aux ressources ordinaires ont été annoncés et 725 millions de dollars ont été versés, ce qui marque un progrès important vers la réalisation de l'objectif de 1,1 milliard de dollars, et *encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à continuer de contribuer aux ressources ordinaires afin d'atteindre cet objectif.

14 septembre 2007

2007/32**Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011***Le Conseil d'administration*

1. *Ayant pris connaissance* du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 (DP/2007/43),

2. *Souligne* que le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 est un document actualisable qu'il réexaminera régulièrement au cours de la période visée;

3. *Approuve* :

a) Le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 tel qu'amendé et augmenté par la présente décision;

b) La démarche ci-après qui vise à améliorer en permanence le plan :

i) À la première session ordinaire de 2008, présentation par l'Administrateur d'une version actualisée du plan stratégique incorporant toutes les dispositions de la présente décision;

ii) À la première session ordinaire de 2008, examen et discussion du projet de cadre de responsabilisation;

iii) À la session annuelle du Conseil d'administration, présentation des incidences de l'examen triennal complet sur le plan stratégique, notamment sur les chapitres consacrés à la coordination, à la gouvernance démocratique, au renforcement des capacités et à la prévention des crises et au relèvement;

iv) À la session annuelle du Conseil d'administration, présentation de cadres actualisés de résultats en matière de développement et de résultats en matière de renforcement des institutions;

v) Incorporation, dans les rapports annuels que l'Administrateur soumettra au Conseil d'administration à ses sessions annuelles de 2008 et 2009, de rapports sur l'opérationnalisation du plan stratégique;

vi) À la session annuelle de 2010 du Conseil d'administration, présentation d'un rapport général sur les activités et les résultats et d'un rapport d'examen à mi-parcours du plan stratégique;

4. *Décide* que la présente décision servira de préface au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, dont elle fait partie intégrante;

5. *Réaffirme* que la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, devrait se trouver au fondement du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011;

6. *Souligne*, à ce propos, que le PNUD devrait s'attacher en priorité à assurer l'efficacité de son action dans les divers domaines du développement, en particulier en vue d'éliminer la pauvreté par le biais du développement, d'une croissance économique équitable et soutenue et du renforcement des capacités;

7. *Réaffirme* que les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies doivent avoir pour caractéristiques fondamentales, entre autres, l'universalité, le financement volontaire et à titre gracieux, la neutralité et le multilatéralisme, ainsi que la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays bénéficiaires, et qu'elles doivent être exécutées au profit des pays bénéficiaires, à leur demande et conformément à leurs propres politiques et priorités de développement;

8. *Reconnaît* que les besoins particuliers de l'Afrique, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement doivent être pris en considération;

9. *Reconnaît aussi* que l'appui au renforcement des capacités est au cœur de la contribution du PNUD aux actions menées dans le cadre des programmes de pays pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et *souligne* que le renforcement des capacités comprend le renforcement des capacités institutionnelles et humaines conformément aux plans et stratégies nationaux;

10. *Reconnaît également* l'importance du contrôle national des programmes de développement et *demande* au PNUD de conforter ce principe du contrôle national dans son plan stratégique et d'en renforcer l'application dans tous ses domaines d'activité;

11. *Demande* au PNUD d'encourager la coopération Sud-Sud en s'attachant encore plus à trouver des solutions Sud-Sud dans tous ses domaines d'intervention privilégiés, ce qui est une façon de renforcer les échanges de bonnes pratiques et de soutien entre pays en développement à quelque niveau de développement qu'ils se trouvent, et *prie* l'Administrateur de définir, en consultation avec le Conseil d'administration, des objectifs quantifiables à assigner au Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud;

12. *Souligne* que le paragraphe 5 du dispositif de la résolution 59/250, qui concerne le contrôle national des programmes de développement, s'applique à toutes les activités du PNUD, y compris ses échanges avec la société civile;

13. *Souligne* que le PNUD devrait aider les gouvernements nationaux, sous réserve de leur accord, à créer un environnement favorable au renforcement de leurs liens avec les organismes de développement des Nations Unies, la société civile, les

organisations non gouvernementales et les organismes du secteur privé participant au développement, en vue de trouver aux problèmes de développement des solutions nouvelles, originales et conformes aux politiques et priorités nationales;

14. *Engage* le PNUD à continuer d'apporter son appui aux programmes de pays dans le contexte du Cadre d'action de Hyogo, en sa qualité de membre du réseau de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et en étroite coordination avec le secrétariat de la Stratégie;

15. *Rappelle* le document final du Sommet mondial de 2005 (A/RES/60/1), dans lequel les chefs d'État et de Gouvernement du monde entier ont déclaré favoriser une intégration plus complète des droits de l'homme aux activités menées dans tout le système des Nations Unies;

16. *Souligne* que le PNUD, même s'il est censé défendre les normes et principes universels, y compris ceux qui touchent aux droits de l'homme, n'a aucune fonction ni normative ni de surveillance dans ce domaine;

17. *Souligne* que le PNUD devrait adopter une approche de la programmation basée sur le développement humain;

18. *Prend note* du fait que le PNUD intègre mieux le principe de l'égalité des sexes dans ses domaines d'intervention, et *encourage* le PNUD à continuer de se doter des capacités internes nécessaires pour inscrire ce principe dans son action, notamment en adoptant des mesures d'incitation et des mécanismes de responsabilisation à l'intention de son personnel à tous les niveaux hiérarchiques, et *demande* au PNUD de continuer à tenir systématiquement compte des sexospécificités et à appliquer le principe de l'égalité des sexes à ses programmes de pays, à ses outils de planification et à ses programmes sectoriels, et de définir dans ce domaine, pour chaque pays, des objectifs et des cibles conformes à sa stratégie nationale de développement;

19. *Souligne* qu'il importe de poursuivre les efforts engagés pour atteindre la parité des sexes dans les nominations à des postes impliqués dans les activités opérationnelles tant au Siège du PNUD que dans les pays, y compris au niveau des coordonnateurs résidents, en veillant à une représentation équitable des femmes originaires de pays en développement et en gardant à l'esprit le principe d'une équitable répartition géographique des postes, et *demande* au PNUD de l'informer régulièrement des progrès accomplis en ce sens;

20. *Note* les efforts déployés par le PNUD pour centrer ses activités et éviter qu'elles ne fassent double emploi avec celles des autres fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, et *souligne* qu'à la demande des gouvernements et après consultation des organismes des Nations Unies compétents dans chaque domaine concerné, le PNUD peut fournir à titre exceptionnel un appui à des secteurs qui ne font pas partie des domaines d'intervention convenus;

21. *Reconnaît* que les activités du PNUD sur le terrain peuvent varier selon la situation des pays concernés, compte tenu de la législation nationale et autres facteurs propres à chaque pays;

22. *Rappelle* que le PNUD doit utiliser, dans la mesure la plus large possible, les modalités de l'exécution nationale des projets et l'expertise et les techniques nationales disponibles, ce principe constituant une norme de la mise en œuvre des activités opérationnelles;

23. *Demande* au PNUD de continuer à revoir et améliorer ses cadres de résultats en matière de développement et en matière d'institutions, notamment en réponse aux observations qui peuvent être formulées par le Conseil d'administration, et *souligne* à cet égard que les indicateurs doivent s'attacher à mesurer la contribution du PNUD aux résultats et aux produits, et non la performance des pays du programme;

24. *Demande également* au PNUD de lui fournir des éclaircissements sur le rôle qui est le sien dans le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris l'objectif 8, ainsi que sur sa collaboration et sa complémentarité avec d'autres organismes;

25. *Souligne* qu'il importe d'utiliser une terminologie et des méthodes conformes aux documents finaux des conférences et sommets des Nations Unies;

26. *Approuve* le cadre intégré de ressources financières pour 2008-2011 présenté dans le document DP/2007/40 et *prie* les États Membres qui sont en mesure de le faire d'aider le PNUD à atteindre les objectifs de ressources fixés dans son plan stratégique et d'annoncer aussitôt que possible leur contribution aux ressources ordinaires du PNUD pour les années 2008 et suivantes, si possible dans le cadre d'annonces de contribution pluriannuelles.

6 octobre 2007

2007/33

Arrangements en matière de programmation : propositions pour la période 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/2007/44 intitulé *Arrangements en matière de programmation : propositions pour la période 2008-2011*, qui, conformément à ses décisions 2002/18, 2005/26 et 2007/3, propose de nouvelles améliorations des arrangements en matière de programmation, en veillant à les simplifier et à les harmoniser et en tenant compte des règles actuelles, des changements attendus dans le cadre du nouveau plan stratégique pour 2008-2011 et des pratiques optimales en usage dans les fonds et programmes des Nations Unies;

2. *Réaffirme* les principes d'admissibilité de tous les pays bénéficiaires sur la base des caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies, qui sont notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme, le financement volontaire et à titre gracieux et la capacité de répondre aux besoins de tous les pays bénéficiaires conformément à leurs propres politiques et priorités en matière de développement; et, dans ce contexte, *souligne* les principes qui sous-tendent les activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à savoir, entre autres, la progressivité, l'impartialité, la transparence et la prévisibilité des courants de ressources à destination de tous les pays bénéficiaires, en particulier les pays en développement;

3. *Confirme à nouveau* que, dans le contexte des arrangements en matière de programmation et des décisions connexes, le montant des ressources ordinaires programmables au cours d'une année donnée correspond au total des recettes ordinaires pour l'année considérée, déduction faite : a) du montant alloué au budget

d'appui biennal pour ladite année; et b) de toute autre partie des recettes ordinaires qui doit être réservée, par autorisation du Conseil d'administration, à d'autres fins que les rubriques des programmes du cadre financier figurant dans le tableau 6 du document DP/2007/44;

4. *Approuve* les propositions de l'Administrateur tendant à améliorer le cadre financier du programme grâce aux mesures suivantes :

a) Adoption d'un ajustement systématique des seuils de classement des pays au début de chaque cycle de programmation;

b) Adoption d'une répartition à parts égales entre les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base MCARB-1 et MCARB-2, avec une flexibilité au niveau régional pouvant aller jusqu'à 10 % et la suppression de toute limitation au niveau national pour les ressources allouées au titre des MCARB-2;

c) Augmentation de la base de ressources programmable annuelle du cadre financier, qui passerait de 450 à 700 millions de dollars en valeur nominale;

d) Actualisation de toutes les rubriques fixes pour tenir compte de l'inflation et limiter l'accroissement annuel du volume des ressources allouées pour toutes les rubriques fixes existantes;

e) Régularisation du financement du Programme d'assistance au peuple palestinien, conformément à la décision 2005/26;

f) Création d'une nouvelle rubrique pour une prise en compte systématique des sexospécificités;

g) Transfert de la rubrique « Évaluation » au budget d'appui biennal;

5. *Décide* qu'à l'exception des modifications visées au paragraphe précédent, toutes les autres dispositions législatives des arrangements en matière de programmation seront conservées sans changement;

6. *Prie* l'Administrateur de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2008, des informations sur : a) la répartition par pays des MCARB-2 depuis 2005; b) le mode de calcul des MCARB-2; et c) les critères gouvernant la création de nouvelles rubriques fixes, et ceci dans la perspective d'un examen plus approfondi de ces questions;

7. *Prie aussi* l'Administrateur de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2009, un rapport accompagné de propositions tendant à réaligner la classification des coûts des activités financées par le cadre financier du programme et le budget d'appui biennal, dans le contexte de la préparation du budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011;

8. *Prie encore* l'Administrateur de lui présenter un rapport d'examen à mi-parcours à sa deuxième session ordinaire de 2009 et un rapport accompagné de propositions pour la prochaine série d'arrangements en matière de développement à sa deuxième session ordinaire de 2011.

14 septembre 2007

2007/34**Financement prévisible du programme du Fonds d'équipement des Nations Unies***Le Conseil d'administration*

1. *Demande* au PNUD de fournir au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), à titre exceptionnel, un montant de 6 millions de dollars pour 2008 et de déployer de nouveaux efforts, en collaboration avec le FENU, pour assurer à celui-ci des ressources stables en soutenant des programmes communs avec le FENU aux niveaux national, régional et mondial;

2. *Demande à nouveau* au PNUD et au FENU de lui présenter un plan accompagné de propositions détaillées sur cette question pour examen à sa première session ordinaire de 2008.

14 septembre 2007

2007/35**Plan stratégique du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour 2008-2011***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du plan stratégique du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour 2008-2011 (DP/2007/45);

2. *Considère* que le plan stratégique d'UNIFEM relève effectivement le défi que pose le renforcement de la mise en œuvre des priorités nationales au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;

3. *Note* que ce plan définit plus en détail le rôle de catalyseur que doit jouer UNIFEM conformément à la résolution 39/125 de l'Assemblée générale, et *encourage* UNIFEM à documenter et diffuser de façon systématique des stratégies efficaces qui facilitent les progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en accord avec les priorités nationales des pays de programme;

4. *Souligne* qu'il importe de soutenir le renforcement des capacités dans les pays de programme et *note* que le plan propose de définir des méthodes et des techniques concrètes de quantification qui facilitent ce renforcement;

5. *Insiste sur l'importance* que revêt une étroite coordination entre UNIFEM et les autres organismes des Nations Unies dans la perspective du soutien à donner aux programmes en faveur de l'égalité des sexes, notamment en précisant plus clairement le rôle moteur d'UNIFEM dans le renforcement de l'action des organismes des Nations Unies sur le terrain en faveur de l'égalité des sexes, conformément à la résolution 39/125 de l'Assemblée générale;

6. *Souligne* l'importance du cadre intégré d'allocation des ressources, qui est une composante essentielle de l'exécution du plan stratégique;

7. *Note* que le plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011 prévoit de mobiliser 258,4 millions de dollars de ressources ordinaires, ce qui est nettement supérieur aux chiffres actuels, et *demande* à UNIFEM de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2008, un rapport contenant des informations plus détaillées sur son cadre de mobilisation des ressources, notamment sur l'impact à prévoir sur les priorités et résultats stratégiques fixés dans son plan stratégique pour 2008-2011, au cas où le chiffre prévu pour les ressources ordinaires ne serait pas atteint;

8. *Réaffirme* que les ressources ordinaires constituent le socle sur lequel repose UNIFEM et sont indispensables si l'on veut maintenir le caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et *demande* aux pays donateurs et aux autres pays qui sont en mesure de le faire d'accroître leurs contributions aux ressources ordinaires d'UNIFEM;

9. *Rappelle* et *approuve* les orientations stratégiques d'UNIFEM telles qu'elles sont énoncées dans les résolutions et décisions intergouvernementales relatives à UNIFEM;

10. *Approuve* les priorités et résultats stratégiques fixés dans le plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011 et *donne son autorisation* pour la mise en œuvre du plan;

11. *Prie* la Directrice exécutive de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2009, un rapport d'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2008-2011.

14 septembre 2007

2007/36

Assistance au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2007/46) et du rapport de la mission indépendante d'évaluation au Myanmar, et en particulier des problèmes stratégiques dont il est fait état dans ce rapport et des recommandations qui y sont formulées;

2. *Prie* l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission et de leur donner suite, comme il convient, dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain et de continuer à veiller à ce que cette initiative produise les résultats escomptés en matière de développement;

3. *Approuve* le projet de programme pour la période de prolongation de trois ans (2008-2010) de la phase IV de l'Initiative; et

4. *Autorise* l'Administrateur à allouer un montant de 24,1 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires pour la période 2008-2010. Ce montant sera complété par un montant additionnel de 24,9 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, dans les limites de l'enveloppe déjà approuvée par le Conseil d'administration en 2005.

14 septembre 2007

2007/37

Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec inquiétude* du rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'UNOPS pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 (A/61/5/Add.10);
2. *Note* les progrès accomplis par la nouvelle équipe de direction de l'UNOPS dans le règlement des problèmes financiers et autres qui s'accumulaient depuis des années;
3. *Prend note* du rapport de l'UNOPS sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005 (DP/2007/48) et *prie* l'UNOPS de lui faire rapport sur l'application de ces recommandations à sa deuxième session ordinaire de 2008.

14 septembre 2007

2007/38

Projet de fusion partielle de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations avec l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du transfert des fonctions de gestion des achats directs d'articles d'utilité commune du Bureau des services d'achat interorganisations du PNUD et du renforcement correspondant du rôle de centralisation des achats que l'UNOPS joue pour le système des Nations Unies;
2. *Décide* que l'UNOPS pourra, accessoirement à sa tâche principale qui consiste à fournir des services aux organismes des Nations Unies, fournir des services aux organisations non gouvernementales lorsque ces services sont de nature à favoriser la mise en œuvre des programmes des Nations Unies et des priorités des gouvernements et entrent dans la gamme de services qu'il fournit déjà;
3. *Décide* qu'à partir de 2008, l'UNOPS se chargera d'élaborer et de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire, le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies, responsabilité qu'il avait confiée au Bureau des services d'achat interorganisations du PNUD dans ses décisions 96/2 et 96/35;
4. *Prie* le Directeur exécutif de faire figurer dans le rapport qu'il lui présente chaque année un récapitulatif des clients et des services de l'UNOPS, ainsi que des renseignements sur le déroulement de la fusion partielle, notamment la fourniture de services à des organisations non gouvernementales.

14 septembre 2007

2007/39

Amendement de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la note de l'Administrateur relative au projet d'amendement de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (DP/2007/49);

2. *Adopte* l'amendement proposé de façon à donner au Conseil du Fonds pour l'environnement mondial la possibilité de se réunir, s'il y a lieu, hors siège du Secrétariat.

14 septembre 2007

2007/40

Plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population pour la période 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport intitulé « Plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2008-2011 : accélérer l'application par les pays du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) » (DP/FPA/2007/17) et *considère* que ledit plan stratégique constitue un outil essentiel pour orienter les activités que mène le FNUAP afin d'aider les pays à mettre en œuvre le programme d'action de la CIPD et les Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme de la CIPD (CIPD+5) et afin d'avancer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

2. *Prend note avec satisfaction* des consultations menées dans un esprit de participation par le FNUAP en vue de préparer son plan stratégique;

3. *Approuve* le plan stratégique pour 2008-2011 tel qu'il figure dans le rapport DP/FPA/2007/17;

4. *Se félicite* du renforcement de l'appui au développement national et *souligne* l'importance que revêtent le développement des capacités et le contrôle national si l'on veut renforcer encore le développement national;

5. *Reconnaît* que les pays, dans le cadre de l'élaboration du programme de pays qui les concerne, ont la latitude de choisir dans le plan stratégique les produits du cadre de résultat en matière de développement qui correspondent le mieux à leurs priorités nationales de développement;

6. *Note* que le FNUAP met davantage l'accent sur la gestion axée sur les résultats et sur la responsabilisation et *encourage* à continuer de renforcer le rôle de ce modèle de gestion et de responsabilisation dans son plan stratégique et à collaborer avec les autres fonds et programmes des Nations Unies pour harmoniser leurs approches respectives de la gestion axée sur les résultats;

7. *Prend note* du cadre de responsabilisation présenté dans le rapport DP/FPA/2007/20 et de l'engagement pris par le FNUAP de renforcer encore ses activités de suivi et de présentation de rapports;

8. *Approuve* le cadre intégré de gestion des ressources financières pour 2008-2011 figurant dans le document DP/FPA/2007/17 et *encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à aider le FNUAP à mobiliser le montant total envisagé pour les ressources ordinaires et les autres ressources pour la période 2008-2011, y compris par des annonces de contributions pluriannuelles;

9. *Souligne* que les ressources ordinaires, en raison du fait qu'elles ne sont pas liées, constituent le socle des activités du FNUAP et facilitent la mise en œuvre effective de son plan stratégique, et *engage* les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire à accroître substantiellement leurs contributions aux ressources ordinaires du FNUAP;

10. *Prie* la Directrice exécutive de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2009, un rapport d'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2008-2011.

14 septembre 2007

2007/41

Programme mondial et programmes régionaux du Fonds des Nations Unies pour la population pour la période 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le Programme mondial et les programmes régionaux proposés pour la période 2008-2011 qui figurent dans le rapport DP/FPA/2007/19;

2. *Autorise* la Directrice exécutive à ouvrir des crédits d'un montant de 200 millions de dollars pour la période quadriennale 2008-2011 en vue de l'application de ces programmes;

3. *Prie* la Directrice exécutive de lui rendre compte de l'exécution du Programme mondial et des programmes régionaux du FNUAP en 2009 et 2011 dans le cadre de son rapport annuel.

14 septembre 2007

2007/42

Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays qui fait l'objet du rapport DP/FPA/2007/18;

2. *Approuve*, pour application à compter de janvier 2008, la méthode d'allocation des ressources décrite dans le rapport DP/FPA/2007/18, et *autorise* la méthode de classement des pays dans les groupes A, B et C;

3. *Approuve* les parts relatives des ressources allouées aux groupes de pays telles qu'elles ressortent du tableau 4 du rapport susmentionné;

4. *Approuve* aussi les propositions de modification des descriptifs de programme de pays formulées au paragraphe 23 du rapport susmentionné;

5. *Recommande* que la distribution des ressources aux différents pays, et en particulier à ceux qui changent de groupe, soit effectuée avec toute la souplesse voulue, en tenant compte de la nécessité de ne pas compromettre les progrès qui ont pu être accomplis;

6. *Prie* la Directrice exécutive de procéder, s'il y a lieu, à un nouvel examen du système d'allocation des ressources en 2011, dans le contexte de l'examen du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011.

14 septembre 2007

2007/43

Examen de la structure organisationnelle du FNUAP

i) Examen de la structure organisationnelle du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen de la structure organisationnelle du FNUAP figurant dans le document DP/FPA/2007/16 et dans son rectificatif DP/FPA/2007/16/Corr.1;

2. *Approuve* la structure organisationnelle du FNUAP décrite dans le rapport susmentionné et son rectificatif;

3. *Souligne* que le Groupe des Nations Unies pour le développement devra poursuivre ses consultations sur le choix du siège du bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale;

4. *Décide* de réexaminer, à sa première session ordinaire de 2009, la question du siège du bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale dans le cadre de son évaluation de la mise en place de la structure organisationnelle, en tenant compte des observations qui auront été formulées par les États Membres et de l'évolution de la situation dans la région;

5. *Prie* la Directrice exécutive de lui présenter régulièrement, s'il y a lieu, des informations à jour sur la mise en place de la structure organisationnelle.

ii) Réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration,

Prenant note de la recommandation relative à la réserve opérationnelle formulée au paragraphe 77 du rapport DP/FPA/2006/16 sur l'examen de la structure organisationnelle du FNUAP,

1. *Autorise* la Directrice exécutive à retenir jusqu'au 1^{er} janvier 2009, à titre exceptionnel, un maximum de 11 millions de dollars sur deux augmentations annuelles de la réserve opérationnelle au-delà de son niveau actuel de 72,1 millions de dollars pour financer en partie le montant de 27,9 millions de dollars de coûts exceptionnels;

2. *Demande* au FNUAP de recommencer à abonder sa réserve opérationnelle une fois qu'il aura atteint le montant susmentionné de 11 millions de dollars, conformément à l'article 112.1 du Règlement financier et des Règles de gestion financière (Rev.7);

3. *Prie* la Directrice exécutive de lui rendre compte, à sa première session ordinaire de 2009, de la situation de la réserve opérationnelle.

14 septembre 2007

2007/44

Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD-FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2007

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2007, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2007;

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 2007;

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2008 :

Première session ordinaire de 2008 : 21-24 janvier 2008

Réunion conjointe des conseils d'administration
du PNUD-FNUAP, de l'UNICEF et du PAM : 25-28 janvier 2008

Session annuelle de 2008 : 16-27 juin 2008 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2008 : 8-12 septembre 2008

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2007/31 relative à l'examen annuel de la situation financière en 2006 (PNUD);

Pris note du rapport intitulé « Information sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2006 » (DP/2007/42 et DP/2007/42/Add.1);

Point 3**Plan stratégique du PNUD**

Pris note du rapport sur le cadre de responsabilités et les mécanismes de suivi et d'évaluation en vigueur au PNUD (DP/2007/CRP.4);

Adopté la décision 2007/32 relative au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011;

Point 4**Arrangements en matière de programmation**

Adopté la décision 2007/33 relative aux arrangements en matière de programmation et la décision 2007/34 relative au financement prévisible du programme du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU);

Point 5**Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)**

Adopté la décision 2007/35 relative au plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011;

Point 6**Programmes de pays et questions connexes (PNUD)**

Adopté la décision 2007/36 relative à l'assistance au Myanmar;

Approuvé les programmes de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat :

Afrique : Cameroun, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mali et Sierra Leone;

États arabes : Bahreïn, Djibouti, Jordanie et Émirats arabes unis;

Asie et Pacifique : Bhoutan, Malaisie, Inde, Maldives, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sri Lanka;

Europe et Communauté des États indépendants : Fédération de Russie;

Amérique latine et Caraïbes : Bolivie, Cuba, Suriname et Trinité-et-Tobago;

Pris note des documents relatifs aux projets de programme régionaux ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Document relatif au projet de programme régional pour l'Afrique;

Document relatif au projet de programme régional pour l'Asie et le Pacifique;

Document relatif au projet de programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

Pris note des descriptifs de programme de pays ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique du Congo (DP/DCP/COD/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée équatoriale (DP/DCP/GNQ/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Libéria (DP/DCP/LBR/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour Madagascar (DP/DCP/MDG/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Rwanda (DP/DCP/RWA/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Togo (DP/DCP/TGO/1);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Koweït (DP/DCP/KWT/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Somalie (DP/DCP/SOM/1/Rev.1);

Asie

Projet de descriptif de programme multinational pour Fidji (DP/DCP/FJI/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Népal (DP/DCP/NPL/1);

Projet de descriptif de programme multinational pour le Samoa (DP/DCP/WSM/1);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour la Colombie (DP/DCP/COL/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Costa Rica (DP/DCP/CRI/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Mexique (DP/DCP/MEX/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nicaragua (DP/DCP/NIC/1);

Pris note des prorogations d'un an du programme mondial et du programme de pays pour le Venezuela (DP/2007/47);

Approuvé la deuxième prorogation d'un an du programme de pays pour Haïti (DP/2007/47);

Point 7

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Adopté la décision 2007/37 relative au rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2004-2005;

Adopté la décision 2007/38 sur la proposition de fusion partielle de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations (IAPSO) avec l'UNOPS;

Débat consacré au FNUAP

Point 8

Questions financières, budgétaires et administratives (FNUAP)

Pris note de l'examen annuel de la situation financière du FNUAP pour 2006 (DP/FPA/2007/15);

Point 9

Plan stratégique du FNUAP et questions connexes

Adopté la décision 2007/40 relative au plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011;

Adopté la décision 2007/41 relative au programme mondial et au programme régional du FNUAP pour la période 2008-2011;

Adopté la décision 2007/42 relative à l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays;

Adopté la décision 2007/43 relative à l'examen de la structure organisationnelle du FNUAP;

Point 10

Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)

Adopté les programmes de pays ci-après selon la formule d'approbation tacite, sans présentation ni débat :

Afrique : Cameroun, Comores, Guinée-Bissau, Malawi, Mali et Sierra Leone;

États arabes, Europe et Asie centrale : Djibouti et Jordanie;

Asie et Pacifique : Bhoutan, Inde, Maldives, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sri Lanka;

Amérique latine et Caraïbes : Bolivie et Cuba;

Pris note des projets de descriptif de programmes de pays ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique du Congo (DP/FPA/DCP/COD/3);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée équatoriale (DP/FPA/DCP/GNQ/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Lesotho (DP/FPA/DCP/LSO/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Libéria (DP/FPA/DCP/LBR/3 et Corr.1);

Projet de descriptif de programme de pays pour Madagascar (DP/FPA/DCP/MDG/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Rwanda (DP/FPA/DCP/RWA/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Togo (DP/FPA/DCP/TGO/5);

États arabes, Europe et Asie centrale

Projet de descriptif de programme de pays pour la Somalie (DP/FPA/DCP/SOM/1);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Népal (DP/FPA/DCP/NPL/6);

Projet de descriptif de programme multinational pour les pays insulaires du Pacifique (DP/FPA/DCP/PIC/4);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour la Colombie (DP/FPA/DCP/COL/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Costa Rica (DP/FPA/DCP/CRI/3);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Mexique (DP/FPA/DCP/MEX/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nicaragua (DP/FPA/DCP/NIC/7);

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela (DP/FPA/2007/21);

Point 11

Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

Pris note de la proposition détaillée relative aux stratégies de financement et aux arrangements en matière de programmation;

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP

Point 12

Audit et contrôle internes

Entendu des exposés sur les progrès accomplis dans l'élaboration des éléments et principes des politiques de contrôle respectives du PNUD et du FNUAP, qui seront présentées au Conseil à sa première session ordinaire de 2008;

Point 13**Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)**

Pris note du rapport commun du PNUD et du FNUAP sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2007/50-DP/FPA/2007/22);

Point 14**Visites sur le terrain**

Pris note du rapport de la mission effectuée par le Conseil d'administration du PNUD-FNUAP au Mexique (DP/2007/CRP.3-DP/FPA/2007/CRP.2);

Point 15**Divers**

Adopté la décision 2007/39 relative à l'amendement de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial;

Tenu les séances d'information et consultation officielles suivantes :

PNUD

Consultations sur : a) l'avant-projet de budget d'appui du PNUD pour l'exercice biennal 2008-2009; b) l'avant-projet de budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009; et c) la proposition de fusion partielle de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations (IAPSO) avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

FNUAP

Consultations sur : a) l'avant-projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2008-2009; et b) la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation.

Plan de travail provisoire Conseil d'administration du PNUD-FNUAP

Première session ordinaire de 2008 (21-28 janvier 2008, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>	
Lundi 21 janvier	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session – Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2007 – Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2008 	
		Débat consacré au PNUD		
		Déclaration de l'Administrateur		
	15 heures- 18 heures	2	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> Budget d'appui du PNUD pour l'exercice biennal 2008-2009 Rapport du CCQAB sur le budget d'appui du PNUD pour l'exercice biennal 2008-2009 Proposition pour l'affectation des coûts indirects recouverts (décision 2007/18) 	
		2	Questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)	
		3	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Approbation des programmes régionaux et des programmes de pays 	
Mardi 22 janvier	10 heures- 13 heures	Débat consacré au FNUAP		
		Déclaration de la Directrice exécutive		
		12	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Estimations aux fins du budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009 – Rapport du CCQAB sur les estimations aux fins du budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009 	
	15 heures- 17 heures	12	Questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)	
		13	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Approbation des descriptifs de programmes de pays 	
	17 heures-18 heures	<i>Consultations sur les projets de décision</i>		

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 23 janvier	10 heures- 13 heures		Débat consacré au PNUD (suite)
		4	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> – Évaluation de la gestion axée sur les résultats au PNUD et réponse de l'Administration – Évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et réponse de l'Administration
		5	Coopération Sud-Sud <ul style="list-style-type: none"> – Quatrième cadre de coopération Sud-Sud
	15 heures- 17 heures	6	UNIFEM <ul style="list-style-type: none"> – Politique de recouvrement des coûts d'UNIFEM (décision 2007/23)
		7	Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) <ul style="list-style-type: none"> – Partenariat stratégique entre le PNUD et le FENU (décision 2007/28) – Politique de recouvrement des coûts du FENU (décision 2007/28)
			<i>17 heures-18 heures</i>
	Jeudi 24 janvier	10 heures- 13 heures	
8			UNOPS <ul style="list-style-type: none"> – Cadre biennal de programmation et de budgétisation
			Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP
		9	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes <ul style="list-style-type: none"> – Rapports du PNUD et du FNUAP sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2004-2005
		10	Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur la politique de contrôle interne du PNUD (décision 2007/29) – Rapport sur la politique de contrôle interne du FNUAP
15 heures- 18 heures		11	Rapports au Conseil économique et social <ul style="list-style-type: none"> – Rapport commun de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social
		14	Divers <ul style="list-style-type: none"> – Adoption des décisions en instance
	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption du plan de travail provisoire de la session annuelle de 2008 	

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Vendredi 25 janvier	10 heures- 13 heures		Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD-FNUAP, de l'UNICEF et du PAM
	15 heures- 18 heures		Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD-FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (<i>suite</i>)
Lundi 28 janvier	10 heures- 13 heures		Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD-FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (<i>suite</i>)
	15 heures- 18 heures		Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD-FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (<i>suite</i>)
